

N A T I O N S U N I E S
Département de l'Information
Division de la Presse et des Publications
Nations Unies, N.Y.

ATTENTION

A ne pas publier avant
dimanche 9 décembre 1956
23 heures (GMT)

Communiqué de presse SG/541
5 décembre 1956

MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL A L'OCCASION DE LA JOURNEE
DES DROITS DE L'HOMME, CELEBREE LE 10 DECEMBRE

Huit années se sont écoulées depuis que la Déclaration universelle des droits de l'homme a été proclamée comme "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations", idéal vers lequel doivent tendre les efforts des hommes et des femmes du monde entier.

Il importe de rappeler les idées motrices qui nous ont inspirés dans le passé et qui peuvent encore nous inspirer, à l'avenir, afin que s'établisse un ordre international où la liberté et la justice puissent régner.

La Déclaration consacre une de ces idées motrices. Elle n'est pas un traité formel. C'est une déclaration de foi de l'homme en lui-même, de sa confiance en la dignité humaine, de ses aspirations vers un ordre moral. Elle énonce les droits et libertés qui sont les biens les plus précieux de l'homme et dont les autorités constituées se sont engagées à promouvoir le respect. Il ne peut y avoir de paix, lorsque ces droits et libertés sont enfreints et que "la dignité et la valeur de la personne humaine" sont méconnues.

Récemment, ces vérités nous ont été brusquement remises en mémoire. Des peuples et des nations se sont tournés vers l'Organisation pour faire entendre leur voix.

L'anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme doit nous rappeler efforts qu'une vie libre exige et les récompenses qu'elle promet.

En tant que Secrétaire général des Nations Unies, je demande aujourd'hui à peuples du monde entier de se laisser guider, dans tous leurs actes, par le respect des droits fondamentaux de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle.
